

Info.pl@ine

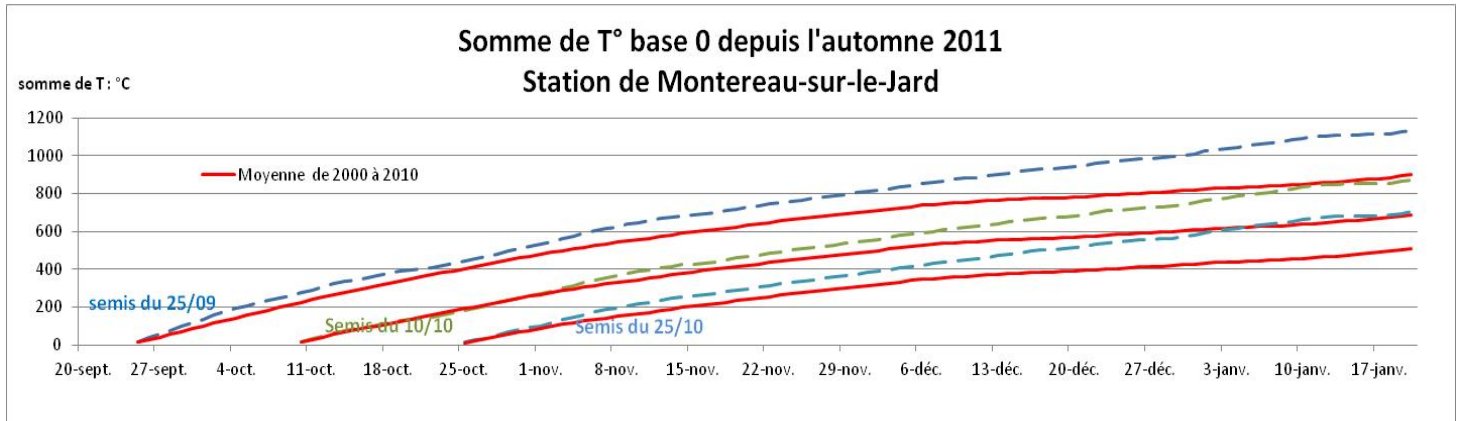
N°400 – 25 janvier 2012 – 5 pages

ZOOM SUR



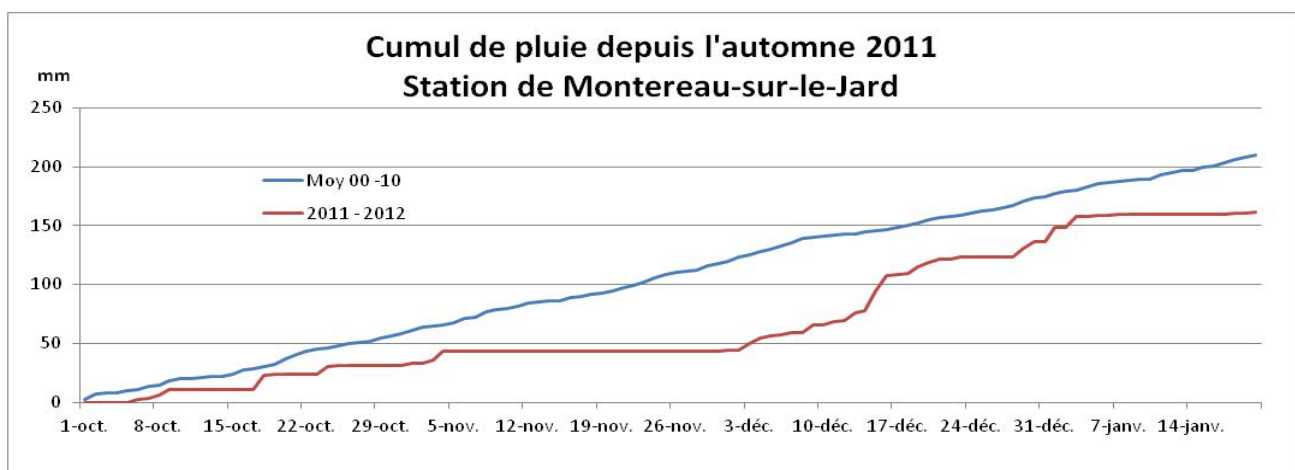
Risque verse
Comment bien prélever ?

AGRO-METEO



Les températures enregistrées ces derniers mois restent exceptionnelles. Pour les premiers semis du 25 septembre, les sommes de température base 0°C dépassent de 230°J les valeurs enregistrées sur la même période pendant 10 ans ; 185°J pour les semis du 10 octobre et 195°J pour ceux du 25 octobre.

Cet automne doux a conduit les apex des plantes à sortir beaucoup de feuilles avant la transition florale. Ce qui est surtout le cas pour les semis précoces. Les cultures sont en général très développées avec des situations de tallages supérieurs à 5 talles et des feuilles de grandes tailles. Phénomènes renforcés par des densités de semis souvent trop importantes en semis précoce. Sur les semis d'octobre, les plantes ont généré 1 à 2 talles de plus que d'habitude. Cette croissance importante est favorisée par une forte absorption de l'azote car les reliquats post-récolte des cultures précédentes étaient souvent élevés et la minéralisation de l'humus du sol favorisée par la douceur et l'humidité.



Pour la campagne en cours, on constate un déficit hydrique par rapport à la moyenne sur 10 ans, de l'ordre de 48 mm au 20 janvier 2012. Les conditions météo sèches ont permis la réalisation des semis de blé et d'orge dans de bonnes conditions tout en évitant de démarrer trop tôt. Du 1^{er} octobre au 20 janvier 2012, il y a eu 161 mm de précipitations. On peut constater une quasi absence de pluies courant novembre puis de fortes précipitations de plus de 100 mm en décembre.

CEREALES

✓ Risque verse

Les blés semés précocement, fin septembre début octobre, ont beaucoup tallé (cf. agro-météo ci-dessus), ce qui a pour conséquence un risque de verse élevé à ce jour. Ce fort tallage pourrait encore progresser si rien ne vient l'inhiber (carence en azote, hydromorphie, froid...). De plus il faut associer à cela la probabilité d'avoir une montaison en jour court avec des températures froides qui accentueraient le risque par un phénomène d'allongement des entre-nœuds.

Cependant, la régulation des cultures qui commencent déjà leur montaison est problématique, car si les températures venaient à chuter, un risque de phytotoxicité est à prévoir.

La grille ci-dessous établie par Arvalis vous permet d'estimer le risque de votre parcelle selon la sensibilité variétale, la fumure azotée et l'état de votre culture. Si la note de votre parcelle dépasse la note de 10, un raccourcisseur est à envisager à partir du stade fin tallage.

Grille de risque verse

		Note	Votre parcelle
Variétés	Peu sensibles	0	
	Moyennement sensibles	3	
	Très sensibles	6	
Fumure azotée	risque d'excès d'alimentation azotée	3	
	Bonne maîtrise de la dose bilan	0	
Densité de végétation et vigueur	Peuplement élevé et fort tallage	4	
	Peuplement normal	2	
	Peuplement limitant et/ou faible tallage	0	
Note globale =			

Rique de verse Note de votre parcelle < ou égal à 3 : Très faible 4 à 6 : Faible à moyen 7 à 9 : Moyen à élevé 10 et + : Très élevé
--

Source : Arvalis

➤ Evaluer votre risque verse de vos parcelles avec la grille ci-dessus.

➤ Il est encore trop tôt pour effectuer un régulateur.

COLZA

✓ Réaliser vos pesées sortie hiver

La pesée des colzas permet d'évaluer la biomasse et d'en déduire l'azote déjà absorbé par la plante. Elle prend peu de temps et permet de faire des économies d'engrais, en ajustant votre plan prévisionnel de fertilisation.

Sur le département, on a constaté que des colzas étaient bien développés en entrée hiver, suite aux températures de cet automne. Aujourd'hui, malgré le manque de gel, la chute des feuilles est parfois importante. D'où des pesées entrée et sortie hiver.

Sur 4 placettes d'1 m² bien réparties sur la parcelle, couper toutes les plantes au niveau du sol, de préférence quand la végétation est ressuyée et peser ces prélèvements.

Si vous avez réalisé des pesées en entrée d'hiver, faite la moyenne des deux périodes de pesées pour évaluer la quantité d'azote absorbée.

Pour calculer l'azote absorbé, utiliser la formule suivante :

→ **Quantité d'azote absorbé (kg/ha) = 65 x masse de colza par placette en kg/m²**

Puis, utiliser ce tableau pour déterminer la dose d'azote (en unités) à apporter en fonction du résultat de la pesée.

Type de sols	Poids frais en kg/m ²	0,2	0,6	1	1,4	1,8	2,2	2,4
	Azote absorbé Objectif rendement	15 U	40 U	65 U	90 U	115 U	145 U	155 U
sols superficiels : sables, argilo-calcaires peu profonds	30 q	180	160	130	110	80	50	40
	35 q	220	190	170	140	120	90	80
	40 q et +	NR	NR	200	180	150	120	110
sols profonds : limons, limons argileux, argilo-calcaires profonds	30 q	150	130	100	80	50	20	20
	35 q	190	160	140	110	90	60	50
	40 q et +	NR	200	170	150	120	90	80

NR : non réaliste pour des colzas aussi peu développés

RELIQUATS AZOTES : COMMENT BIEN PRELEVER ?

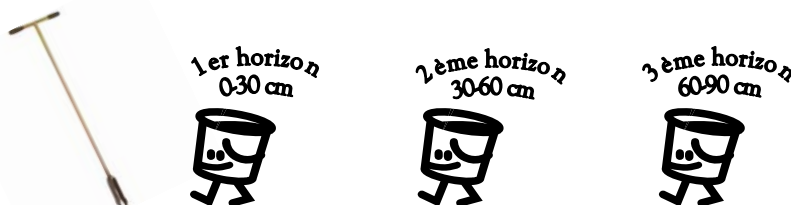
✓ La période de prélèvement

Il faut éviter de prélever trop tôt votre échantillon de terre afin d'obtenir une mesure qui représente le mieux la réalité. En effet, un prélèvement trop précoce risque de surévaluer votre reliquat.

➤ Préférez des prélèvements vers la fin janvier.

✓ La méthode

Effectuer les prélèvements dans chacun des horizons avant tout apport d'azote et avant l'implantation des cultures de printemps.



A REPETER 12 fois au moins par parcelle

(pour l'horizon 60-90 cm, on peut s'arrêter à 8 prélèvements car les variations sont moindres).

Respecter quelques règles simples :

- prélever dans une zone homogène (type de sol, précédent cultural,...),
- au moins 12 prélèvements par parcelle sont nécessaires sinon l'imprécision du résultat peut atteindre 30 %,
- bien mélanger les différents prélèvements **d'un même horizon** pour constituer l'échantillon (300g suffisent),
- mettre les échantillons au réfrigérateur (à condition qu'ils partent le lendemain pour analyse), sinon les congeler. La congélation reste à vérifier auprès du laboratoire qui fera l'analyse car certains d'entre eux ne sont pas équipés pour analyser des échantillons congelés.

✓ Les mesures

Le type d'analyse demandée doit concerner l'azote minéral sous forme nitrique (N.NO₃). Cependant, si vous réalisez votre analyse par un laboratoire, cela vous permettra de connaître également l'humidité de l'échantillon et l'azote ammoniacal (N.NH₄). Pour le calcul du conseil, il faut prendre en compte le total du nitrate (NO₃) de tous les horizons échantillonnés et d'une partie de l'azote ammoniacal. Cet azote ammoniacal est d'ailleurs un indicateur de pertinence de l'analyse.

INFORMATION REGLEMENTAIRE

✓ Minimum de reliquat d'azote en sortie d'hiver à réaliser

- 2 sur blé tendre d'hiver
- 1 sur orge de printemps
- 1 sur betterave
- 1 pesée en végétation sur colza (ou estimation par satellite ou autre moyen),
- Pour les agriculteurs biologiques : 2 parcelles en cas de fertilisation azotée.

✓ Respecter les règles d'épandage pour les apports minéraux

DT = Dose Totale	Jan	Février			Mars	Avril	Mai	Juin
	...	1 9	10 14	15 19	20 28
Colza	INTERDIT	50 u maxi sur justification			Maxi 50 % de la dose conseillée		Plafonné à 120 u par apport	
Blé tendre précédents <i>protéagineux, colza, PdT</i>		50 u max si RSH < 70 u et BDD décolore		50 u max si RSH < 70 u		Plafonné à 100 u par apport		Dernier apport : plafonné à 50 u jusqu'à 50% des épis visibles
Blé tendre <i>autres précédents</i>		50 u max si BDD décolore		50 u max				
Orge d'hiver		50 u max					Plafonné à 100 u par apport	
Orge Printemps					60 u max si RSH < 70 u		Plafonné à 120 u par apport	

DT = Dose Totale	Outils d'aide à la décision imposés par la directive nitrates	Fractionnement
Colza	Pesée, satellite ou autre	1 apport si DT < 120 u 2 apports si DT > 120 u
Blé tendre précédents <i>protéagineux, colza, PdT</i>	RSH sur 2 horizons minimum BDD : jaunissement de la bande vis-à-vis du reste de la parcelle	3 apports minimum ou 2, si impasse à la reprise de végétation ou pour des blés biscuitiers
Blé tendre <i>autres précédents</i>		
Orge d'hiver		1 apport si DT < 100 u 2 apports si DT > 100 u
Orge Printemps	RSH sur 2 horizons minimum	1 apport si DT < 120 u 2 apports si DT > 120 u

✓ Dates d'interdiction d'épandage au printemps

Type de fertilisant	Type I (Fumier)	Type II (Lisier)	Type III (Minéraux)
Colza	Aucune interdiction	du 1 ^{er} Nov. au 15 Janv.	du 15 Mai au 1 ^{er} Fév.
Autres cultures d'automne		du 1 ^{er} Nov. au 15 Janv.	du 15 Juin au 10 Fév.
Grandes cultures de printemps	du 1 ^{er} Juil. au 31 Août	du 1 ^{er} Juil. au 15 Janv.	du 1 ^{er} Juil. au 15 Fév.
Prairie de plus de 6 mois non pâturée	Aucune interdiction	du 15 Nov. au 15 Janv.	du 1 ^{er} Oct. au 31 Janv.

PRODUCTEURS D'ELECTRICITE PHOTOVOLTAIQUE : LES FACTURES EMISES SONT-ELLES BIEN HONOREES ?

Nous avons fait remonter à l'automne auprès d'EDF-OA les retards de paiements observés pour les factures de production d'électricité photovoltaïque par des agriculteurs. Nous espérons que celles-ci ont bien été honorées. Toutefois les relations que les producteurs ont avec EDF-OA et ERDF sont variables. Quelques uns ne connaissent pas, ou peu de retard, d'autres constatent encore des retards.

Aussi nous avons besoin de faire un état des lieux assez précis pour pouvoir agir en connaissance de cause. Nous sollicitons les producteurs d'électricité de bien vouloir nous retourner le tableau ci-après dûment complété. En cas de facture émise et toujours impayée – malheureusement il en reste – nous faisons de suite remonter les réclamations auprès d'EDF-OA.

De nouveaux projets sur bâtiment agricole ? Les tarifs initiaux de rachats de l'électricité pour de nouveaux projets sont :

Installation intégré au bâti – P+Q ≤36kWc	Intégration simplifié au bâti – P+Q ≤36kWc	Intégration simplifié au bâti – P+Q ≤100kWc	Autres projets
26,09 cts €/kWh	22,49 cts €/kWh	21,37 cts €/kWh	11,08 cts €/kWh
<i>P+Q représentant la somme de la puissance crête de l'installation et de la puissance crête de l'ensemble des autres installations raccordées ou en projet sur le même bâtiment ou la même parcelle cadastrale</i>			

Vous avez émis une facture de production photovoltaïque. Cette facture a-t-elle bien été honorée ?	
Nom du producteur :	
Nom de la société gérant la production d'électricité	
Puissance installée :	
en production depuis le :	
Référence CARD	
Référence du Contrat :	BTA..... ou BOA.....
Code postal	
Dernière facture Date émission / /	Facture acquittée : NON : <input type="checkbox"/> OUI : <input type="checkbox"/> délai acquittement :
A retourner à Rémi FORTIER télécopie 01 60 24 71 88 – mail remi.fortier@seine-et-marne.chambagri.fr	



Rédacteurs : les conseillers du pôle Agronomie-Environnement
Chambre Agriculture de Seine-et-Marne, 418 rue Aristide Briand 77350 Le Mée/Seine,
e-mail : agronomie.environnement@seine-et-marne.chambagri.fr – Tél. : 01.64.79.30.84 - Fax : 01.64.37.17.08
avec le concours financier du Conseil Régional d'Ile de France, du Conseil Général 77 et du CASDAR.

Toute rediffusion et reproduction interdites

